

Visa pour l'exercice d'une activité indépendante

Vous souhaitez fonder une entreprise en Allemagne ? Obtenez ici les informations nécessaires pour votre demande de visa.

 [Visa et séjour](#)  [Différents types de visa](#)  [Autres types de visa](#)
 [Visa pour l'exercice d'une activité indépendante](#)

Sur cette page

-  [Visa d'entrepreneur pour activité commerciale, industrielle ou artisanale](#)
-  [Visa d'entrepreneur pour profession libérale](#)
-  [Visa d'entrepreneur : quelles perspectives pour vous ?](#)

Avec un **visa** pour l'exercice d'une **activité indépendante**, vous pouvez réaliser votre projet de création d'entreprise en Allemagne. Selon que vous prévoyiez de créer une entreprise ou d'exercer une activité libérale, les conditions sont différentes.

Vous pouvez voir dans la rubrique [Qui a besoin d'un visa ?](#) si vous avez besoin d'un visa pour venir en Allemagne.

Visa d'entrepreneur pour activité commerciale, industrielle ou artisanale

En Allemagne, il existe deux façons de créer son entreprise : soit en lançant une entreprise commerciale, industrielle ou artisanale soit en exerçant une profession libérale. Si vous voulez créer une entreprise commerciale, industrielle ou artisanale, vous pouvez obtenir un **permis de séjour** pour exercice d'une activité indépendante ou libérale selon [l'article 21 alinéa 1 de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG](#) . Les conditions suivantes doivent être remplies :

- Il existe un intérêt économique ou un besoin local pour votre produit ou votre service.
- Votre activité offre des retombées positives pour l'économie allemande.
- Vous avez les financements nécessaires grâce à des fonds propres ou un engagement de prêt.
- Si vous avez plus de 45 ans, vous ne pouvez obtenir un visa que si vous pouvez justifier d'une **prévoyance retraite** appropriée.

Pour plus d'informations, consultez la rubrique « [Visa pour création d'entreprise](#) ».

Visa d'entrepreneur pour profession libérale

En Allemagne, il existe deux façons de créer son entreprise : soit en lançant une entreprise commerciale, industrielle ou artisanale soit en exerçant une profession libérale. Si vous voulez devenir indépendant(e) dans une profession libérale, vous avez la possibilité d'obtenir un **permis de séjour** pour exercice d'une activité indépendante ou libérale selon [l'article 21 alinéa 5 de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG](#) . Vous devez remplir les conditions suivantes :

- Vous pouvez justifier de moyens de financement pour votre projet.
- Vous avez une **autorisation d'exercice de la profession** que vous désirez en tant qu'indépendant(e).
- Si vous avez plus de 45 ans, vous devez en outre justifier d'une **prévoyance retraite** appropriée.

Pour plus d'informations, consultez la rubrique « [Visa pour professions libérales](#) ».

Video : un créateur d'entreprise parle de son expérience

Visa d'entrepreneur : quelles perspectives pour vous ?

Le visa ou le permis de séjour pour l'exercice d'une activité indépendante est délivré pour trois ans maximum. Si votre idée commerciale est un succès et que vous pouvez subvenir à vos besoins et à ceux de votre famille, le permis de séjour peut être prolongé.



Permis de séjour permanent pour les travailleurs indépendants

En cas de création d'entreprise, il est déjà possible après trois ans de demander un [permis de séjour permanent](#).

Vous pouvez voir dans la rubrique [Création d'entreprise](#) comment réaliser votre idée commerciale en Allemagne.

Plus d'informations sur le web

Ministère fédéral des Affaires étrangères (AA)

[Vous pouvez vous renseigner sur le visa dont vous avez besoin pour venir en Allemagne avec le Visa-Navigator.](#)

Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF)



Imprimer la page



URL: <https://www.make-it-in-germany.com/fr/visa-sejour/types/autres/activite-independante>

Date: 2026-09-22 12:25:57 GMT